

AGRICULTURE FAMILIALE ET ECONOMIE SOCIALE. FORMES ET DYNAMIQUES DE L'ENTREPRENARIAT AU SÉNÉGAL

Amadou Ndiaye*, Carlotta Fiorino°, Marta Mosca**

*Université Gaston Berger de Saint Louis

°Coordinatrice projet PAISIM

**Université de Turin, CISAO (Centre Interdépartemental de Coopération et Recherche Technique et Scientifique avec l'Afrique)

Abstract

Le développement de l'agriculture familiale s'était plus focalisé sur les spéculations, les filières et les chaines de valeurs en négligeant l'entreprenariat paysan. Cette étude a été mené pour catégoriser les formes d'entreprises paysannes et déterminer la dynamique entrepreneuriale dans trois régions du Sénégal. Les résultats ont permis de caractériser deux grandes formes d'entreprises paysans: l'exploitation familiale paysanne et ses variantes d'une part et d'autre part le regroupement paysan et ses variantes à travers le projet entrepreneurial, les valeurs sociales, la gouvernance, l'occupation de l'espace publique et l'encastrement politique. La détermination des interactions des dimensions économique, sociale, politique et technico-environnementale a permis de caractériser l'entreprenariat paysan sénégalais comme une forme d'entreprenariat social selon les termes de la charte africaine de l'entreprenariat social. Il serait aussi déterminant l'analyse de l'entreprise paysan dont les fondamentaux pourrait être la finalité, la viabilité économique, la relation finalité/ viabilité et la gouvernance.

L'agricoltura familiare si è spesso concentrata sulle filiere, trascurando l'imprenditorialità contadina. Questo studio è stato condotto per classificare le forme di impresa contadina e analizzarne le dinamiche imprenditoriali in tre regioni del Senegal. I risultati hanno permesso di caratterizzare due principali forme di impresa contadina: da un lato l'azienda agricola familiare e le sue varianti, dall'altro le associazioni contadine e le loro declinazioni attraverso il progetto imprenditoriale, i valori sociali, la *governance*, la presenza nello spazio pubblico e il radicamento politico. L'analisi delle interazioni tra dimensione economica, sociale, politica e tecnico-ambientale ha permesso di caratterizzare l'imprenditoria contadina senegalese come una forma di imprenditoria sociale secondo i termini della Carta africana dell'imprenditoria sociale. Sarebbe inoltre decisivo analizzare l'impresa contadina, i cui fondamenti potrebbero essere lo scopo, la sostenibilità economica, il rapporto scopo/sostenibilità e la *governance*.

Keywords

Agriculture familiale, plan d'action, entreprenariat paysan, économie sociale, interaction

Introduction et problématique

En ces temps de bouleversement économique, écologique et climatique, les mouvements sociaux veulent des actes forts qui leur permettent vraiment de changer d'échelle et de répondre pleinement aux enjeux. Le concept d'économie sociale et solidaire cherche à intégrer le projet économique au projet social et vice-versa.



L'Etat du Sénégal, à travers la Direction de l'encadrement économique, social et solidaire, a annoncé sa volonté de faire l'Economie solidaire «un moteur de développement et un moyen de lutte contre la vulnérabilité des femmes et des jeunes». L'entreprenariat sociale notamment dans le domaine agricole devrait contribuer à l'éradication du chômage. Ce dernier s'établit en 2016 à 20, 5 % dont 29, 9 % pour les femmes et 12, 6 % pour les hommes. Occupant près de 70 % de la population active (Faostat 2013), le secteur agricole continue de jouer un rôle primordial dans l'offre d'emplois à la population. Les entreprises agricoles emploient 1 % de la population active alors que l'essentiel (70%) de la population active se retrouve dans l'agriculture familiale. Cette dernière qui continue de jouer un rôle important dans l'occupation/emploi et l'économie sénégalaise, a un faible taux de personnel salarié temporaire (6%) ou permanent (2,4%) selon Ba et Hathie (2014). Elle fonctionne à travers une bonne dose de dimension sociale: recours à une main d'œuvre familiale, aux groupes d'entraide et aux regroupements mutualistes (Ndiaye 2013). La problématique de développement de l'agriculture familiale ne saurait ignorer sa spécificité tendant à intégrer le social à l'activité économique de production. En tout cas, le plan d'action de la décennie (2019-2029) de l'agriculture familiale, adopté en Mai 2019 par la Fao et le Fida, détermine sept piliers. Ces derniers sont en rapport avec le genre (accès des jeunes et femmes aux ressources), la gouvernance (participation à la prise de décision), l'inclusion socio-économique, la durabilité des systèmes agro-alimentaires résilients, la multifonctionnalité de l'agriculture, la création d'un environnement favorable et enfin le renforcement des capacités des producteurs agricole. Alors, ce plan d'action cherche -t- il à promouvoir l'économie sociale au détriment de celle administrée ou libérale centrée sur le produit (spéculation, filière ou chaine de valeurs)? Cette question est d'autant plus pertinente qu'on peut trouver une correspondance entre les piliers de ce plan et les critères de l'économie sociale dont le potentiel reste peu exploré et les conditions de développement peu connues. Les nombreux travaux (Ba et Hathie 2014; Bosc 2014; Diao 1999; Diao 2003; Kanouté 2003; Kleene 1994; Ndiaye 2014; Orsini et al.1985; Sarr et al. 1987) sur les exploitations familiales (Ef) et les organisations de producteurs (Op), n'ont pas fondamentalement systématisés comme objet d'étude les combinaisons « projet entrepreneurial, finalité sociale, lucrativité limitée et gouvernance démocratique ».

En Europe, certains auteurs (Say 1972; Le Play 1872; Fourier,1882) ont identifié des valeurs et principes fondateurs de ces regroupements dans les mouvements associatifs locaux. Ces grands principes communs fonderaient l'unité du champ de l'économie sociale instituée et de l'économie solidaire. Ils sont en général reconnus et codifiés par les lois et la réglementation sous divers formes juridique (les coopératives, les mutuelles et les associations). Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire associe le projet économique ou entrepreneurial, la finalité sociale ou sociétale, la faible ou



l'absence de lucrativité et la gouvernance participative (Paisim 2018). Peut -on appréhender cette dynamique entrepreneuriale dans l'agriculture familiale africaine ?

Selon Ndiaye (2016), l'économie sociale serait consubstantielle à la tradition paysanne africaine à travers les formes d'entreprenariat que sont l'exploitation familiale et l'organisation paysan. Sauf que les orientations volontaristes des politiques agricoles sont concentrées plus sur les quantités de production et les rendements que le développement de l'entreprenariat paysanne. L'économie rurale administrée ou libéralisée s'est plus souciées du rendement, de la productivité, de la rentabilité maximale, dissociant l'économie et le social. Même dans le cadre de la mise en place des coopératives agricoles et Groupement d'intérêt économique (Gie), ce sont les spéculations, les filières et les chaines de valeurs qui ont été mises au centre des préoccupations. Alors, comment saisir ces formes d'entreprises dans l'agriculture familiale africaine? Que préfigurent la dynamique entrepreneuriale?

Objectifs / Méthodologie

Cette étude se fixe comme objectif de faire une analyse de l'entreprenariat paysan en agriculture familiale. Plus spécifiquement, elle se propose de décrire les formes d'entreprises et de caractériser la dynamique entrepreneuriale. Pour ce faire, une importante revue bibliographique a été réalisée. Car la bonne saisine des formes et dynamiques entrepreneurial en agriculture familiale va au-delà des critères (projet économique, finalité sociale, faible lucrativité et gouvernance démocratique) de l'économie sociale. Elle prend en compte les théories scientifiques sur la paysannerie (Redfield 1956), sur l'exploitation familiale (Servolin 1972; Tepitch 1973; Cattin et Faye 1982; Debouvery 2007; Ndiaye 2018) ainsi que sur les regroupements mutualistes (coopératives, Gie, classes d'âge, associations de développement). Les données de terrain, qui ont été collectées, proviennent essentiellement d'entretiens individuels et de focus group menées auprès des producteurs agricoles dans les trois régions d'intervention du Paisim Sénégal (tableau I).

Tableau 1 - Nombres d'entretien auprès des producteurs agricoles

	Nombre d'Entretiens individuels	Nombres de
		focus group
Saint Louis	16	4
Louga	15	3
Thiès	10	2
Total	41	9

Ces entretiens ont été faits selon les principes du ciblage, de la triangulation, de la saturation de l'information et de l'échantillonnage séquentiel. Ils ont porté sur les critères (Statut, Finalité,



Activités, Gouvernance, Ressources, Rémunération du capital, Échelle des salaires, Usage des excédents, Ancrage territorial et Innovations) de l'entreprise.

En plus, des entretiens informels ont été menée avec les membres de l'équipe du Caper Sa, les responsables et les équipes locaux du projet Paisim ainsi que les responsables de Asescaw, de Fapal et de Sunugal. Les résultats ont été discutés successivement à travers une approche descriptive et analytique puis systémique pour mieux déterminer les formes d'entreprenariat paysan et les dynamiques entrepreneuriales enfin de les caractériser.

Résultats et discussions

Cette étude permet de décrire les formes d'entreprises et de déterminer les dynamiques de l'entreprenariat dans l'agriculture familiale au Sénégal.

Formes d'entreprises

Selon Fontan (2011), le terme « entreprendre » ou encore les notions « d'entrepreneur » ou « d'entreprise » utilisées pour qualifier une activité sociale à vocation économique. Pour lui, Say est le premier économiste à en donner une définition précise: «l'entrepreneur d'industrie, (est) celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit et à ses risques, un produit quelconque».

Say (1972) distingue trois types d'activités sociales: (1) celles permettant la création de richesse économique et qui relèvent de l'entrepreneur d'industrie; (2) celles qui permettent la création de richesse sociale, lesquelles sont prises en charge par des organisateurs de l'entraide ou de la culture par l'entremise des organisations de développement social ou culturel et enfin (3), celles qui produisent de la richesse politique, donc des actions mises en œuvre par des acteurs de la sphère politique publique ou par des promoteurs d'actions collectives (mouvements sociaux). Plus simplement nous retenons que l'entreprise est une unité autonome, organisée pour produire des biens ou des services. Dans cette perspective, l'agriculture familiale au Sénégal compte deux grandes formes d'entreprises. Il s'agit de l'exploitation familiale et du groupement paysan. Pour chacune de ces deux formes des variantes ont été identifiées.

L'exploitation familiale paysanne et ses variantes

En tenant compte de la théorie de la paysannerie de Redfield (1956), et des typologies de Debouvery (2007) et Ndiaye (2013). L'exploitation familiale paysanne (Efp) domine dans l'agriculture familiale au Sénégal à côté de ses variantes que sont l'exploitation familiale agricole (Efa) et l'entreprise individuelle familiale (Eif). Au Sénégal, les membres de l'Efp s'activent dans plusieurs activités du secteur de la production agricole (production végétale et animale, sans être forcément dans l'intégration), du secteur de la transformation (transformation de produits agricoles et artisanat) et du



le secteur des services (petit commerce, transport hippomobile, migrations saisonnières, ...). Ainsi, l'Efp est composée de plusieurs unités de revenu (agricole, transformation et services) qui entretiennent des relations avec l'unité de consommation (Gningue 2015; Ndiaye 2016).

Le projet entrepreneurial est ainsi caractérisé par la pluriactivité dont la finalité est la prise en charge les besoins des membres de l'unité de consommation à travers divers revenus. Dans cette logique pluriactive, la rémunération du capital est peu prise en compte. La recherche d'une rentabilité est minimale pour chaque activité (Debouvery 2007). Pour la rémunération du travail, la main d'œuvre familiale dans les champs et troupeaux n'est pas rémunérée. Il s'agit là d'une forme de solidarité intra générationnelle caractéristique de la dimension sociale de l'Efp permettant les prises en charge des besoins de son unité de consommation (alimentation, habit, habitat, santé, éducation, et argents de poche). Cette solidarité interne peut être complété par une solidarité externe à travers les cotisations pour le fonctionnement des structures communautaires (mosquée, école, manifestation religieuse, inondation, Dara etc.) ou l'appui à des individus (maladie, alimentation, rupture d'argent, etc.). Il s'agit là de la dimension sociétale de l'Efp permettant de faire appel de faire souvent appel gratuitement aux groupes d'entraide. Le recours à une main d'œuvre non familiale rémunérée, est exceptionnel. Le poids de la tradition est encore très présent dans la gouvernance et la mise en place des ressources. L'accès au poste de gestionnaire se fait par processus de dévolution (Debouvery 2017). Le mode de prise décision est gérontocratique traditionnelle (fondée sur l'âge et le sexe). Ces Efp font preuve d'une grande autonomie vis-à-vis des intervenants pour le développement. Les partenaires sont considérés comme source de revenus supplémentaires. Cette liberté de vision et d'action est fondée sur une capacité d'observation et d'innovation (sociale, économique et technique) des membres qui n'ont pas, en général, reçu une formation de base (Faye 2019). Ce fondement entraine une capacité d'adaptation permettant une intégration de la cohérence économique et environnementale, d'une part, ainsi que, d'autre part, des principes économiques et des principes de la solidarité. Les Efp ne sont pas visible directement dans l'espace publique même si elles constituent le vivier de beaucoup de leaders paysans. Elles se « cachent » derrière les organisations de producteurs qui expriment souvent des doléances communautaires et orientent les activités de production en fonction des résultats (intrants, équipements, subventions, dons et bonus crédits) de leurs contacts

Les exploitations familiales agricoles (Efa) quant à elles se concentrent sur une activité bien définie (production rizicole ou production avicole, transformation agroalimentaire, etc.). Ici le projet économique agricole est dominant et clairement défini même si les Efa peuvent faire de la diversification (Sangharé 2015). L'autonomie de ces Efa dépendent de la rentabilité de ce projet

avec les intervenants pour le développement.



agricole. Cette rentabilité doit assurer au maximum les besoins de la famille à travers l'autoconsommation et surtout la commercialisation du produit brute ou transformé.

Le projet entrepreneurial est caractérisé par une activité principale (avec des une diversification possible) dont la finalité est la rentabilité financière et économique (Debouvery 2007). Dans cette logique de rentabilité, la rémunération du capital est importante. Même si elles utilisent encore une main d'œuvre familiale non rémunérée, l'utilisation des sourgha (main d'œuvre non familiale) rémunérés est presque systématique dans les régions à St louis et Thiès. Ainsi, ces Efa, dans la rémunération du travail, sont créatrices d'emplois même si des études (Ndiaye 2013a) montre que le salaire des sourgha, non encadré formellement, est limité de fait.

A l'intérieur de l'Efa, la solidarité intra générationnelle est présente. Elle est doublée d'une solidarité extra générationnelle pour pérenniser les acquis. En effet, il a été noté trois cas d'Efa qui ont payé la formation professionnelle de leurs jeunes membres dans une école publique de formation de techniciens agricoles. Ces derniers tentent de gérer à travers des visions clairement définies. En outre, le projet social de l'Efa est aussi dans la complémentarité de son unité de production et de son unité de consommation. L'Efa se met au service de la communauté à travers la mise à la disposition d'équipement (motopompe, véhicule ou matériel agricole) propres pour résoudre des problèmes d'inondation, de transport ou des travaux de champs communautaires. Elle participe aux cotisations pour le fonctionnement des structures communautaires (mosquée, école, manifestation religieuse, inondation, Dara etc.) ou des individus (maladie, alimentation, rupture d'argent, etc.). La gouvernance démocratique se met progressivement en place au détriment de la mode de prise décision est gérontocratique traditionnelle. On note une évolution dans l'accès au poste de gestionnaire; les jeunes qui ont été formés prennent des responsabilités.

Beaucoup d'Efa se sont construites en capitalisant progressivement des ressources mis à disposition par les intervenants. Pour beaucoup, leurs positions de leaders ont permis d'acquérir des bonus crédit ou des fonds perdus ou parfois des superficies aménagées (St Louis). Par rapport à l'Efp, il est noté une perte d'autonomie vis à vis des projets de développement mais une meilleure capacité d'innovation avec la possibilité d'intégrer les problématiques globaux (agroécologie, changement climatique, etc.) tout au moins dans le discours. La visibilité des Efa n'est pas encore évidente. Elles fournissent néanmoins, la majorité de leaders locaux qui occupent l'espace publique. Ces leaders expriment les doléances communautaires et négocient avec les projets de développement. Leur encastrement politique leur permet de bénéficier des discriminations positives pour l'accès aux intrants, équipements et financements à travers les subventions, dons et bonus credits.

L'Entreprise Individuelle Familiale (Eif) est caractérisée par les volontés de certains nouveaux acteurs de mettre en place d'emblée une entreprise personnelle à travers des ressources propres. Il



s'agit en général d'émigrées de retour (Louga) ou d'anciens agents de développement à la retraite (Thiès et St Louis). En général, plusieurs processus sont observés sur le terrain.

Les immigrés de retour cherchent d'emblée à détacher leurs entreprises de l'exploitation familiale mais les réalités locales les rattrapent. D'une part, l'entreprise personnel se met à utiliser les ressources familiales (foncier, matériel, main d'œuvre gratuite) et, d'autre part, elle met ses revenus à la disposition du ménage. Tout en gardant son statut, l'entreprise personnel devient de fait l'unité de production et source de revenu du ménage qui joue le rôle d'unité de consommation. Dans ces conditions, elle se mettent au rythme de l'agriculture familiale et cherche le partenariat avec les intervenants pour le développement. L'entreprise personnel se transforme et devient de fait une Eif. Pour les anciens fonctionnaires (agent de développement en retraite), deux processus sont observés. Certains élaborent un business plan et utilise leurs économies pour monter une affaire agricole (production avicole, maraichage). D'autres retraités rentrent d'emblée dans l'exploitation familiale d'origine et profite de leur statut de doyens pour tenter de transformer l'exploitation familiale une entreprise au sens propre du terme. Mais dans les deux cas, la réalité de l'agriculture familiale fait évoluer les projets d'entreprise en Eif.

Ainsi, l'Eif épouse les mêmes caractéristiques que l'Efa quant à l'autonomie, le projet entrepreneurial, la finalité et la logique économique, la rémunération du capital et du travail (avec l'utilisation de sourgha car les enfants vont à l'école ou sont resté en ville), La dimension sociétale est très prononcée; elle pèse beaucoup sur le projet entrepreneurial préalablement élaboré et l'oriente plus vers l'entreprenariat social. La volonté initiale d'autonomie vis-à-vis des projets de développement se rétrécie progressivement dans beaucoup de cas. La capacité d'adaptation et d'innovation est à l'image de ce qui se passe au niveau des Efa. Il en est de même pour l'occupation de l'espace publique et l'encastrement politique. La gouvernance qui se veut démocratique est porteuse d'autocratie ou de de gérontocratie selon les cas.

Le regroupement paysan et ses variantes

Il est important d'apporter d'emblée une différence entre le regroupement paysan et le regroupement agricole. Le regroupement agricole (Ndiaye 2013) en général de type coopératif réunit, non des personnes, mais des entreprises agricoles qui se mettent ensemble pour créer des économies d'échelle dans l'approvisionnement (coopérative d'achat), dans la commercialisation (coopérative de vente) et dans la mise en œuvre des activités agricoles (coopérative d'utilisation de matériel agricole). Dans l'agriculture familiale sénégalais, le regroupement paysan dominant côtoie le sous-groupement paysan et le groupe des relais. Le regroupement paysan est en général une association de femmes (mbootay), de jeunes, de villages (Association villageoise de développement), des membres d'aménagement hydro-agricole (union hydraulique). Les associations (femmes, villages ou jeunes)



agissent solidairement à partir de cotisations mensuelles ou hebdomadaires. La solidarité peut épouser la forme du fonds mutuels (prêt et crédit revolving) dominant, la forme d'épargne (retrait suivant l'échéance) et/ou la forme de fonds d'assurance (appui individuel en cas maladie, intempérie, décès, etc.). Ainsi, les cotisations sont mises alternativement (à un taux d'intérêt nul ou faible) à la disposition des membres, pour les permettre de financer des activités économiques. Chaque membre détermine librement son projet entrepreneurial à travers le choix de son activité économique. En général, les bénéfices de cette activité constituent des revenus supplémentaires de l'unité de consommation de l'exploitation familiale.

Cependant, il arrive à ce regroupement de travailler avec un fonds mis à disposition par une projet de développement. Le cas, échéant les membres bénéficiaires sont liés quant à la nature et la modalité (individuel ou de groupe) de dérouler l'activité économique. A Saint louis, cette solidarité communautaire est utilisée par les unions hydrauliques pour solliciter les financements des campagnes agricoles auprès de la Cncas. Le financement obtenu globalement est réparti entre les différents membres pour l'approvisionnement en intrants. A la fin de la campagne, chaque membre rembourse à hauteur du montant emprunté. A Thiès, le respect des «conditionnalités» des intervenants a permis la migration progressive vers la production agroécologique et la percée des unités de transformation de produits agroécologiques. Ainsi, le regroupement paysan de l'agriculture familiale fait preuve d'innovation et d'adaptation.

Cette capacité d'innovation a permis au groupement paysan d'acheter des biens matériels (chaines, bâches, marmites, bols, etc.) qu'ils louent lors de fête de famille (mariage) ou manifestations communautaires (religieux). Cette location, au-delà de sa dimension sociale, contribue à l'amélioration de l'enveloppement financière au profit du crédit revolving. Si chaque membre est responsable de la rentabilité de son crédit, le projet entrepreneurial est construit à travers la solidarité avec une logique de service aux membres et accessoirement à la communauté tout en garantissant plus la rémunération du capital que celle du travail au sein du groupement. Sa finalité est sociale. Ainsi, le regroupement paysan est une association de personnes liées par le terroir, le genre ou l'activité et dont les membres s'entraident volontairement.

Le regroupement paysan est très présente dans l'espace publique qui constitue pour elle un lieu de médiation et de négociation avec le pouvoir public et le projet de développement pour elle- même et pour l'exploitation familiale. Il fait l'objet de discriminations positives à cause de leur genre (femmes ou jeunes) et du nombre important des membres (économie d'échelle).

La nature démocratique de la gouvernance du regroupement paysan n'est pas avérée pour beaucoup d'acteurs. Les décisions ne sont pas de prise de manière démocratique. La rétention d'informations



se généralise et les renouvellements des instances exécutives ne se font pas. Pour beaucoup d'acteurs, cette dérive démocratique est à l'origine de la naissance du sous-groupements paysans.

Le sous- groupement paysan est une forme de scission non assumée du regroupement paysan. En effet, à l'intérieur des regroupements surtout de femmes, certains membres créent des sous-groupements autonomes qui peuvent faire les mêmes activités que le regroupement paysan. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène.

Ces facteurs sont en rapport avec la gouvernance et la rémunération (capital et travail) du regroupement paysan d'une part ainsi que, d'autre part, des modalités d'intervention des projets de développement. Le non renouvellement des instances, la rétention d'informations et les modes de prise de décision sont généralement désignés. Alors que la pluralité des intervenants permet à des sous-groupes dont les cotisations n'auraient pu faire jouer les économies d'échelle pour un fonds mutuel, de bénéficier de financement en mettant en place des sous-groupement. Mais aussi, certains membres qui ont une certaine confiance à leurs compétences techniques pensent avoir fait preuve de beaucoup de bénévolat au service du regroupement paysan sans une valorisation de leur engagement. En général, les sous-groupements paysans se veulent plus démocratique et tente de mettre en place un projet entrepreneurial fondé sur la rémunération du travail avec des ressources provenant des intervenants. Il arrive même que ce sous-groupe paysan épouse les limites d'une exploitation familiale du point de vue de sa composition même si son positionnement est public. Ainsi, les sous-groupements paysans se positionnent comme des concurrents importants du groupement paysan qui semble perdre du terrain.

A côté du sous-groupement, une autre variante a été identifié dans la région de St louis. Il s'agit de groupement de relais qui résultent du système d'intervention pour le développement et la nature paysannal des exploitations familiales. En effet, les projets de développement a permis l'émergence d'autres types d'acteurs. Il s'agit pour les acteurs des relais de santé (agent de santé communautaire, matrone, sensibilisateur, etc.), d'agriculture (paysan formateur, relais agricole, etc.) et d'élevage (auxiliaire d'élevage, vaccinateurs, etc.). Face au faible nombre de techniciens, ces relais volontaires appuient l'activité du secteur (santé, agriculture, élevage, ...) dans leurs localités (Ndiaye 2016). En général, ils s'organisent en associations (groupement de relais) pour mieux coordonner leurs activités mais aussi pour faire preuve de solidarité entre eux.

Mais, il a été observé des groupements de relais qui vont au-delà de la coordination d'activités. Ils mettent en place des activités économiques. Dans la région de saint louis, il a été identifié une association d'animateurs de santé et une association de membres du comité de gestion des écoles (Cge) dont les membres ont mis en place respectivement des activités d'élevage et de riziculture. Pour l'association des animateurs de santé, les bénéfices sont redistribués aux membres en parts égales.



Les jeunes adultes qui la composent, doivent apporter leurs contributions à la prise en charge des besoins de l'unité de consommation de l'exploitation familiale. Pour l'association de membre du Cge, les bénéfices sont mis à la disposition de la cantine scolaire pour appuyer la scolarisation universelle. Le projet entrepreneurial est centré sur la promotion de rentabilité économique mais repose sur une logique de solidarité interne (membres) d'une part et, d'autre part, de solidarité communautaire (envers les élèves). Ainsi, le groupe de relais sont des regroupements de personnes liées par l'engagement volontaire au sein de sa communauté. Il mobilise les ressources externes tout en cherchant la rémunération d'un travail. La prise de décision sont qualifiées de démocratique.

Le groupement de relais est présent dans l'espace publique qui constitue pour lui un lieu de médiation et de négociation avec les pouvoirs publics et les projets de développement.

L'exploitation familiale et le regroupement paysan ainsi que leurs variantes constituent les formes d'entreprise paysanne au Sénégal. Leurs interactions, en rapport avec les intervenants (structures publiques de développement, institutions de financement, Ong et projets de développement, etc.) déterminent la dynamique de l'entreprenariat paysan dans l'agriculture familiale au Sénégal.

Dynamique de l'entreprenariat paysan

L'entrepreneuriat paysan est régi par la dynamique des acteurs et la dynamique entrepreneuriale.

Dynamique des acteurs

Dans l'agriculture familiale sénégalaise, la dynamique des acteurs est entretenue par les valeurs de solidarité au profit de l'unité de consommation, l'émergence de nouveaux acteurs et le niveau d'intervention des acteurs. L'interaction de ces éléments favorise un jeu nécessitant un ajustement constant des acteurs.

La solidarité dans l'agriculture familiale, prédétermine la pluriactivité et la diversification qui d'ailleurs se confondent aisément (Sangharé 2015). Les membres de la même famille migrent d'unité de revenu à une autre pour satisfaire les besoins alimentaires ou non de la famille, avec en bandoulière les valeurs sociales (Say 1972; Le Play 1872, Fourier 1882). Chaque membre de la famille a, en plus de l'activité agricole commune, une autre activité qui lui permet d'apporter personellement un revenu de plus dans l'unité familiale et de cotiser dans le regroupement paysan. Ces cotisations régulières (hebdomadaire, mensuel) développement la mutualité (prêt et crédit revolving pour dérouler des activités économiques), l'épargne (retrait suivant l'échéance) et l'assurance (appui individuel en cas maladie, intempérie, décès, etc.). La solidarité sous forme d'épargne et d'assurance, bien que peu ciblée de manière consciente, est importante pour des populations qui ont souvent des problèmes de trésorerie pour assurer la dépense quotidienne. Au-delà, cette solidarité permet un investissement



dans le capital humain à travers la prise en charge du développement des compétences dans des structures de formation agricole.

Ces valeurs prolongent la mobilité des acteurs qui s'engagent dans la communauté à travers des regroupements paysans et la médiation (relais) entre les intervenants et les populations. Ainsi l'espace publique grouille d'acteurs qui décident de participer plus ou moins volontairement à la gestion des ressources. Ce système, confondant diversification et pluriactivité, apparait comme un frein du passage d'un système paysanal à un système agricultural (Ndiaye 2013). Fondamentalement, il favorise l'émergence de nouveaux acteurs.

Les nouveaux acteurs étaient surtout des jeunes et des femmes qui étaient favorisée par la discrimination positive de « l'approche genre » des projets de développement. Ces acteurs sont rejoints par les immigrés et les retraités de la fonction publique et des Ong. Les immigrés bénéficient aussi de la discrimination positive de certain projet de lutte contre l'immigration alors que les retraités se repositionnent en prétendant valoriser leur expérience. Ainsi, plusieurs acteurs plus ou moins insaisissables L'émergence de ces nouveaux acteurs participe, au-delà de conforter l'appréhension négative de la notion de retraite, est caractéristique du jeu des acteurs.

Ce jeu de l'agriculture familiale est aussi caractéristique d'acteurs qui agissent au niveau du terroir et au-delà. Beaucoup parmi eux militent au niveau national voire international dans des mouvements paysans qui cherchent à avoir une influence réelle sur le terroir. Souvent, plusieurs projets de développement utilisent comme relais un même animateur d'une organisation paysanne (Fapal, Asescaw, ...) qui se positionne comme « coutier du développement » selon la terminologie d'Olivier de Sardan (1995). Ce phénomène est un élément déterminant dans le jeu des acteurs (producteurs et intervenants) de l'agriculture familiale.

La dynamique de ce jeu permet aux producteurs de faire preuve d'une autonomie relative du paysan. Pour Servolin (1972), cette possibilité est dû au fait que le paysan ne compte pas son temps de travail, il ne s'attribue pas de salaire, il utilise solidairement la main d'œuvre familiale dans l'exploitation. Dans ce cas, la pluriactivité, l'absence de retraite, le positionnement local et national et le rôle de relais, interagissent pour déterminer les comportements des uns et des autres.

Certains auteurs (Chia et al. 2014) parlent de théorie de comportement adaptatif des agriculteurs (Tca) qui permet de faire correspondre leur décision à la l'atteinte d'objectifs précis en tenant compte des contraintes. Sauf que selon les mêmes auteurs, la Tca n'apparait pas vraiment appropriée pour rendre compte au mieux des transformations sociales affectant l'agriculture familiale même si elle permet de comprendre les difficultés de passage d'un système paysanal à un système agricultural. Alors, la Tca apparait insuffisant pour avoir une appréhension plus opérationnelle du plan d'action de la décennie (2019-2029) de l'agriculture familiale.



Dynamique entrepreneuriale

La dynamique entrepreneuriale dans l'agriculture familiale pourrait appréhender à travers les interactions entre les dimension économique (rentabilité ou utilité), sociale (solidarité interne), sociétale (solidarité avec la communauté) politique (gouvernance) et technico-environnementale (agroécologie) des formes d'entreprenariat paysans (exploitation familiale, regroupement paysan et leurs variantes). Sur le plan socio- économique (utilité, surtout), l'interaction de ces dimensions permet de mettre en place simultanément des activités primaire (agricole) secondaire (transformation de produits) et tertiaire (service).

Cette approche socioéconomique de l'entreprenariat paysan ne favorise pas la rémunération du travail. Le recours à une main d'œuvre non familiale rémunérée, n'est pas de règles sauf pour certaines activités. La main d'œuvre essentiellement familiale ou communautaire n'est pas rémunérée. Mieux l'approche entrepreneuriale socio-économique favorise la solidarité à travers la redistribution et la mutualité. La redistribution permet de mieux prendre en charge les besoins de l'unité de consommation (alimentation, habit, habitat, santé, éducation, et argents de poche) de l'Ef. La mutualité permet contribue à la prise en charge des besoins financiers (prêt, épargne, assurance) et non financiers (chaises, bâches, marmites, etc.) des membres du groupement paysan.

La dimension sociétale de l'entreprenariat paysan sénégalais est aussi déterminée par la solidarité traditionnelle à travers les groupes d'entraide. Aujourd'hui, c'est l'entreprise paysan (Ef ou regroupement) qui répond aux sollicitations des individus (maladie, alimentation, rupture d'argent, etc.) et de la communauté (mosquée, manifestation religieuse, école, dara, inondation village, etc.). Cette dimension est aussi fondée sur une valeur religieuse à travers l'impôt sur les récoltes (azaka) qui semble être systématique à St louis et Louga. Cette dimension sociétale est en rupture avec la Petite Production Marchande de type précapitaliste qui permettent leur insertion dans l'économie marchande Servolin (1972). A la limite, nous sommes en présence des valeurs sociales (Say 1972; Le Play 1872; Fourier 1882).

Sur le plan politique, la gérontocratie et la démocratie se bouscule à l'intérieur de l'Ep et du regroupement paysan. La gouvernance reste encore dominée par le poids de la tradition. L'accès au poste de gestionnaire se fait par processus de dévolution mais dans le processus de prise de décision les choses sont plus complexes (Debouvery 2007). Pour l'Ef, le mode traditionnelle (fondée sur l'âge et le sexe) de dévolution du poste de gestionnaire apparait idoine pour une meilleure gestion des ressources notamment foncières pour éviter son éclatement en petits lopins. Il perpétue l'entreprenariat paysan qui est fondé par une répartition impersonnelle des ressources, rendant difficile la naissance de nouvelles Ef tout favorisant la pluriactivité ou la diversification. Cette forme de gestion politique des ressources favorise le retour des émigrés et retraités entraine la transformation



des entreprises personnelles en Eif. La gérontocratie est l'Ef en lui donnant une dynamique démocratique. Pour le groupement paysan, la gouvernance démocratique est mise à rude épreuve par la rétention d'information et l'absence de renouvellement des instances. On assiste ainsi à la démultiplication de sous groupements. La conséquence est que d'une part les nouveaux regroupements ont un faible niveau d'adhérents et il y'a une démultiplication des sous- groupes dans les zones qui sont apparaissent massivement dans l'espace publique. En fait ces sous-groupes constituent le vivier de beaucoup de leaders paysans. Cette volonté de devenir leader font même que certains sous-groupements, à travers la possibilité de se légaliser en Gie tout initiative entrepreneuriale (exploitation ou regroupement), ne sont composé que de membres de leur Ef. Ainsi, l'exploitation familiale se positionne dans l'espace publique qui était le lieu de prédilection de l'organisation paysanne. Le niveau de positionnement dépend de la capacité de membres à négocier une discrimination positive au profit de leur Ef transformée en sous-groupement paysan.

Par ailleurs, l'autogestion est un élément clé de la dynamique entrepreneurial paysanne. Le statut de membre d'un regroupement ou le fait d'être un relais d'un projet n'entame en rien l'autonomie de gestion fondée sur l'interaction solidaire entre les unités de l'Ef et du regroupement paysan. La fragmentation en unités et l'autonomie de gestion sont renforcées par le fait que l'apprentissage de l'entreprenariat se fait sur le tard à travers une rationalité empirique (Hyden 1985).

La dynamique entrepreneuriale dans l'agriculture familiale permet de s'engager dans la production mais surtout dans un travail socialement nécessaire. En réalité, l'entreprenariat paysan fait preuve de capacité d'adaptation permettant l'intégration des principes économique, sociale, sociétal et politique à travers l'équilibre entre rémunération du travail et du capital, l'équilibre entre ressources et revenus, la solidarité interne et externe, l'interaction entre démocratie et gérontocratie. Cet entreprenariat paysan intègre aussi par endroit la cohérence technique et environnementale (agroécologie). Fondé sur la solidarité, il consacre la prédominance de réseaux sociaux (soutien, solidarité, communication, interaction) entre groupe définis structurellement par le sang, la parenté ou, la communauté (théorie de l'économie de l'affection).

Par conséquent, l'entreprenariat paysanne (familiale ou de groupe) peut bien être qualifié d'entreprise sociale car en phase avec au moins le premier trait fondamental de la charte africaine de l'entreprenariat social. «Le premier est la primauté de la finalité sociale sur la rentabilité optimale, finalité exprimée par une mission sociale et une vision d'avenir. Cette primauté affecte toutes les dimensions de l'entreprise, sa stratégie, ses opérations, sa gestion. La seconde dimension de l'entrepreneuriat social concerne son fonctionnement interne qui repose sur le principe de la démocratisation participative».



Conclusion

La mise en place d'un plan d'action de la décennie de l'agriculture familiale a permis d'interroger la réalité de l'entrepreneuriat paysan sénégalais à travers le prisme de l'économie sociale. La problématisation découle de la volonté de faire l'Economie solidaire «un moteur de développement et un moyen de lutte contre la vulnérabilité des femmes et des jeunes» d'une part et, d'autre part de la conviction du rôle important de l'agriculture dans l'éradication du chômage, la sécurité alimentaire et le développement. L'analyse de l'entreprenariat paysan en agriculture familiale au Sénégal a permis de décrire deux (2) formes d'entreprises et leurs variantes ainsi que de caractériser la dynamique des acteurs et la dynamique entrepreneuriale.

La première forme d'entreprise est l'Exploitation familiale paysanne dont le projet entrepreneurial (pluriactive) intègre l'utilité économique et la solidarité pour une meilleure prise en charge des besoins de l'unité de consommation dont les membres sont liés par le sang. Ses deux variantes (Efa et Eif) ont un projet entrepreneurial plus économique (rentabilité, rémunération du capital et du travail) tout en l'associant aux principes de solidarité sociale (prise en charge solidaire des besoins de la famille) et sociétale (solidarité avec les membres de la communauté). Ils font preuve d'une occupation de l'espace publique et d'un encastrement politique mitigé. Leur gouvernance est dominée par la gérontocratie même si les germes de la démocratie sont perceptibles.

La deuxième forme d'entreprise est le regroupement paysan qui une association de masse de personnes liées par le terroir, le genre ou l'activité et dont les membres les membres travaillent bénévolement pour améliorer la rentabilité. La mobilisation des ressources est interne (cotisations et bénévolat) et externes (structure de développement et institution financière et même politique). Ses variantes sont le sous-groupement paysan et le groupe de relais. Le sous-groupement apparait généralement comme détachement du regroupement pour une plus grande visibilité dans l'espace publique tout en restant dans le même projet entrepreneurial. Le groupe de relais est une association de personnes liées par l'engagement volontaire au sein de sa communauté. La prise de décision qui se veut démocratique est mis à rude épreuve.

Le jeu des acteurs est dominé l'émergence continue de nouveaux acteurs qui, de par leur positionnement local et national, contribue au développement d'une dynamique qui peut être appréhender à travers la Tca. La dynamique entrepreneuriale est régie par les interactions entre les dimension économique (rentabilité ou utilité), sociale (solidarité interne), sociétale (solidarité avec la communauté) politique (gouvernance) et technico-environnementale (agroécologie) permettant de mettre en place simultanément des activités primaire (agricole) secondaire (transformation de produits) et tertiaire (service). Cette dynamique ne favorise pas la rémunération du travail mais



favorise l'engagement social et sociétal de l'entreprise paysanne. Les modes de gouvernance tendent à perpétuer les structures existantes au détriment de la création d'autres tout en favorisant la pluriactivité ou la diversification.

L'ensemble de ces caractéristiques permettent de qualifier l'entreprenariat paysanne (familiale ou de groupe) comme un entreprenariat social. Ainsi, il apparait nécessaire de construire un modèle d'analyse prenant en compte la dynamique entre rémunération du travail et du capital, entre ressources et revenus, entre solidarité interne et solidarité externe, entre démocratie et gérontocratie et enfin entre technique et environnement. Pour ce faire, l'outils d'analyse de l'entreprenariat sociale paysanne pourrait être élaboré à travers 4 points:

- Finalité: à travers le choix d'une activité de production (agricole, transformation et services) pour répondre aux besoins social (familiale ou de groupe), sociétal (communauté) et environnemental (techniques de production en phase avec la gestion durable des ressources naturelles).
- Viabilité économique: à travers l'origine et la mise en place des ressources financières, matérielles et équipements d'une part et, d'autre part la rentabilité de l'activité, du travail et du capital.
- Relation Finalité/ viabilité: à travers l'organisation du travail et la logique socio- économique.
- Gouvernance: à travers les modalités de prise de décision, le partage ou la rétention d'information, le renouvellement des instances, l'intégration des jeunes et des femmes.

Cette approche de construction de ce modèle d'analyse permettrait de mieux prendre en compte la majorité des sept piliers d'action de la décennie (2019-2029) de l'agriculture familiale en rapport avec l'inclusion socio-économique, la durabilité des systèmes agro-alimentaires résilients, la multifonctionnalité de l'agriculture, la création d'un environnement favorable, le genre (accès des jeunes et femmes aux ressources), la gouvernance (participation à la prise de décision) et enfin le renforcement des capacités des producteurs agricole.

Bibliographie

Ba C.O., Hathie I. (2014), L'agriculture familiale à l'épreuve de la sécheresse et de la libéralisation au Sénégal, in diversité des agricultures familiales, exister se transformer et devenir, Edition Quae, collection nature et société, pp.199-212

Bosc P.M. (2014), L'agriculture familiale: Définition, caractéristiques et implications pour les politiques, communication du 13 octobre 2014 à Université d'Antananarivo

Benoit-catin M., Faye J. (1982), L'exploitation agricole familiale en Afrique Soudano-sahélienne, Paris, PUF.

JUNCO – Journal of UNiversities and international development COoperation n. 1/2021



Blanc J. (2014), Une théorie pour l'économie sociale et solidaire?, Revue internationale de l'économie sociale, 331, pp. 118-125

Bosc P.M., Sourissau J.M. et al., (2015), Diversité des agricultures familiales: exister, se transformer et devenir, Editions Quae

Chambre d'agriculture (2011), Diversification : aspects juridiques, fiscaux, sociaux, Agricultures et terroirs. Paris.

Chia et al. (2014), Théorie du comportement adaptatif et agriculture familiale in L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre. INRA-SAD, 2014, pp 81- 100

Consortium africaine pour l'entrepreneuriat social (2018), Charte africaine de l'entrepreneuriat social, Sénégal : Nouvelles Éditions Numériques Africaines (NENA)

Crozier M., Friedberg E. (1992), L'Acteur et le système: Les contraintes de l'Action collective, Paris, Seuil, col. Points-Essais

Debouvery P. (2007), La formation de masse face aux enjeux de développement des exploitations familiales rurales ouest-africaine, Communication au séminaire sous régional CIFA/ RESOF/ CIEA SEN, 7 février 2007

Defourny J. Nyssens M. (2017), Économie sociale et solidaire, Socioéconomie du 3e secteur, Ouverture économique, Boeck Supérieur S.A. Louvain-la-Neuve, Paris

Diao F. (1999), Caractérisation et typologie des exploitations agricoles du village de Batal-Bambey, ENCR, mémoire de fin d'études, 1999

Diao F. D., (2003), Typologie des exploitations agricoles de la zone cotonnière sénégalaise: affinement du modèle de la SODEFITEX, Mémoire de fin d'études ENSA, Thiès Sénégal, Février 2003

Faye A. (2019), Réussir l'agriculture sénégalaise: déconstruire les utopies, changer le cap, Ecouter le paysan, Harmattan Sénégal

Fontan J.M. (2011), Entreprenariat social et entreprenariat collectif: synthèse et constats, Revue canadienne de recherche sur les OBSL et l'économie sociale, 2, pp. 37 – 56

Four I, Corbin-Charland O., Lavoie F (2016), Entrepreneuriat social et responsabilité sociale des entreprises : le point de vue d'entrepreneurs sociaux à Montréal, RIODD 2016, Saint Étienne, France

Fourier C. (1882), Traité de l'association domestique-agricole, 2, Paris, Bossange Père

Gning M.M. (2015), Diagnostic de la soudure et de l'endettement et des stratégies de solutions endogènes des ménages agricoles dans l'arrondissement de Notto, Mémoire de master II DRC UFR SEG UGB

Hyden G. (1985), La crise africaine et la paysannerie non capturée, Politique africaine, 18

Jimbira M.S.S. (2004), De l'exploitation agricole familiale au système d'activités: étude de cas au bassin arachidier au Sénégal mémoire de recherche DEA, école nationale supérieur agronomique, Montpellier, France.

Kanouté A. (2003), Etude comparative des stratégies de couverture de besoins céréaliers dans les exploitations familiales de la zone cotonnière sénégalaise. Mémoire de fin d'études, Ensa, p. 53

JUNCO-Journal of UNiversities and international development COoperation n. 1/2021



Kleene P. (1994), Notion d'exploitation agricole et modernisation en milieu wolof Saloum (Sénégal). Agronomie Tropicale XXXI, 1, janvier-mars 1976, pp. 63-79

Laville J L et al. (2016), Théorie de l'entreprise sociale et pluralisme: L'entreprise sociale de type solidaire, Économie sociale et solidaire : ses écosystèmes, Revue Interventions économiques, 54

Ledoux A. (2018), Pour un entrepreneuriat social alternatif en Afrique: Voie et stratégie pour un développement souverain et une société responsable, équitable et démocratisée Livrel (ePUB, HTML, Tatouage), pp. 142

Le Play F. (1871), L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps, Paris, Téqui

Le Velly R. (2014), Entrepreneuriat social. Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat

Ndiaye A. (2013), L'agriculture Sénégalaise de 1958 à 2012: analyse systémique et prospective, L'Harmattan, collection: Etudes Africaines.

Ndiaye, A. (2013a), Emploi dans le secteur de l'agriculture: Cas de la main d'œuvre agricole non familiale dans la vallée du Fleuve Sénégal, Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi (RGLL) «Dynamiques des territoires et développement», n.11

Ndiaye A. (2016), Mission universitaire de « service à la communauté : caractérisation et éléments stratégiques et opérationnels de construction durable, in Liens Nouvelle Série, N° 21, juillet 2016, pp 327-339

Ndiaye A. (2018), Pastoralisme, résilience et développement: Des forages et de la grande muraille verte, Dakar Harmattan, 287 pages

Ndiaye M. (2014), Typologie et analyse de la dynamique des exploitations agricoles familiales dans la région de Kaolack, mémoire de Master 2 Développement rural et coopération, UFR SEG, UGB, 70 p.

Olivier de Sardan J. (1995), Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social, Paris, Khartala

Orsini J.P.G., Lhoste P., Bouchier A., Faye A., Niang L. (1985), Une typologie d'exploitations agropastorales au Sine-Saloum, Sénégal, Revue Elev. Méd. Vét. Pays tropicaux, 38 (2), pp. 200 -210

Paisim (2018), Livre blanc sur l'entreprise sociale paysanne au Sénégal: l'expérience de CAPER SAS, St louis

Redfield R. (1956), Peasant society and culture. Ithaca, Cornell University Press

Sangaré Y. (2015), Effets des stratégies de développement agricole dans la prise en charge des besoins alimentaires des exploitants agricoles au Mali: cas de la zone Office du Niger et de la zone non Office du Niger, 65 pages, Mémoire M2 DRC UFR-SEG UGB (Sénégal)

Sarr D., Thiam A., Garin P. (1987), Description d'une Typologie de Structure des Exploitations dans la communauté rurale de Kaymor (Sud région de Kaolack). ISRA, Mai 1987, 18 p

Say, J.B. (1803, 1972), Traité d'économie politique (1803) ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent où se consomment les richesses. Paris

 $JUNCO-Journal\ of\ UNiversities\ and\ international\ development\ COoperation\ n.\ 1/2021$



Servolin C. (1972), L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. Dans l'univers politique des paysans dans la France contemporaine, Paris, pp. 41-77

Tepicht J. (1973), Marxisme et agriculture: le paysan polonaise, Colin, Paris

https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2017-1-page-24.htm?contenu=resume#

http://recma.org/

http://www.editions-

harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=numero&no=30498&no_revue=130

http://www.cedias.org/index.php?lvl=notice_display&id=24988